



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Mille-Isles que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mille-Isles tenue le 1 novembre 2023, le règlement suivant a été adopté :

2023-04 modifiant le Règlement numéro 2016-02 sur le stationnement afin d'ajouter des endroits interdits et des restrictions au stationnement

Le règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité, sous l'onglet « Documentation ».

Donné à Mille-Isles, ce 8 décembre 2023.

Directeur général et
greffier-trésorier

Pierre-Luc Nadeau

PUBLIC NOTICE

Is hereby given by the undersigned, the general director and clerk-treasurer of the municipality of Mille-Isles that:

At the ordinary session of the council of the municipality of Mille-Isles held on November 1, 2023, the following bylaw has been adopted:

2023-04 Amending the 2016-02 Parking By-law to add prohibited areas and parking restrictions

The bylaw is available on the Municipality's website, under the "Documentation" tab.

Given in Mille-Isles, December 8, 2023.

Director general
clerk-treasurer